

Le Conseil municipal de la commune Rurale de Kornaka

Régulièrement constitué et réuni en session ordinaire en date du 28 au 30 juillet 2022 dans la salle de réunion de la commune de Kornaka sous la Présidence de Monsieur **Alassan Tsahirou**, Maire de la commune et en présence de tous les conseillers élus dont la liste est jointe au procès-verbal ;

- Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la Loi 2001-023 du 10 août 2001 portant création des circonscriptions administratives et des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi 2002-014 du 11 Juin 2002 portant création des communes et fixant le nom et leur chef-lieu ;
- Vu l'ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales en République du Niger et les décrets subséquents portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune rurale de Kornaka en date du 3 Mai 2021 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 3 Mai 2021.

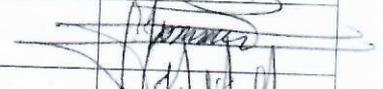
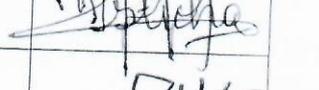
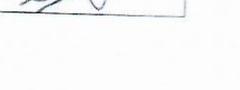
Après avoir entendu les exposés de Monsieur le Maire, Ordonnateur du budget de la commune et du receveur municipal, comptable sur les mobiles du remaniement pour le premier et les modifications apportées pour le second ;

LE CONSEIL DELIBERE :

Article 1 : le conseil municipal a adopté à l'unanimité le premier remaniement budgétaire au titre de l'année 2022 par vingt-cinq (25) voix pour, zéro contre et zéro abstention.

Article 2 : la présente délibération sera communiquée et diffusée partout où besoin se fera.

ONT SIGNE :

N°	Noms et prénoms	Fonction	Signature
1	Alassan Tsahirou	Conseiller municipal	
2	Abdoulaye Ibrahim	Conseiller municipal	
3	Aissa Issa	Conseillère municipale	
4	Sani Ibrahim	Conseiller municipal	
5	Abou Djibo	Conseiller municipal	

6	Abou Tsahirou		
7	Hinda Salifou	Conseiller municipal	
8	Amadou elh Idrissa	Conseillère municipale	H
9	Adamou Ali	Conseiller municipal	E
10	Sani Miko	Conseiller municipal	APA
11	Abdou Amani	Conseiller municipal	
12	Koubra Ibrahim	Conseiller municipal	
13	Hadjara Kouré	Conseillère municipale	
14	Hassane Aboubacar	Conseillère municipale	
15	Saïdou Idi	Conseiller municipal	
16	Yahouza Ibrahim	Conseiller municipal	Suf
17	Issa Djibo	Conseiller municipal	
18	Idrissa Lawali	Conseiller municipal	
19	Harouna Abdou	Conseiller municipal	
20	Rabi Kané Bango	Conseiller municipal	
21	Kabirou Kouré	Conseillère municipale	
22	Mamoudou Oumarou	Conseiller municipal	Kuf
23	Moussa Labo	Conseiller municipal	
24	Zaira Ada Ibrahim	Conseillère municipale	
25	Daouda Issa	Conseiller municipal	

LE PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

